



## ***Débat Prolait***

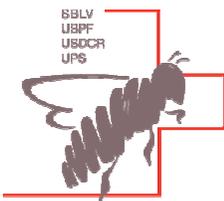
# **Initiatives «eau propre» et «pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»**

**Anne Challandes**

Présidente Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF  
Vice-présidente Union suisse des paysans USP

Paysanne

Exploitation en Bio depuis janvier 2018 (Val-de-Ruz)  
Labellisée Bourgeon depuis 01.01.2020



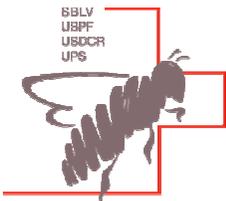


## ***Arguments contre l'initiative «eau propre»***

**Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats recommandent le rejet**

1. Risques d'abandon des PER et impact sur l'environnement et la biodiversité
2. Echanges de fourrages impossibles et difficultés p. ex. pour les exploitations de montagne
3. Risques pour la production d'œufs, de porc et de poulet
4. Délai d'application de 8 ans
5. N'agit pas directement sur la propreté de l'eau

**Une grande majorité rejette cette initiative car beaucoup trop extrême**

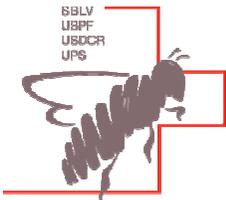




## ***Arguments contre l'initiative «pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»***

**Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats recommandent le rejet**

1. Perte de choix pour les consommateurs
2. Renchérissement des prix
3. Augmentation du tourisme alimentaire
4. Recul de la sécurité et de la conservation des aliments
5. Augmentation du gaspillage alimentaire
6. Diminution de la production suisse et augmentation des importations
7. Augmentation de l'impact sur l'environnement
8. Délocalisation de la production et de la transformation à l'étranger, contradiction OMC
9. Pertes de places de travail
10. Pertes pour l'économie suisse, économie déjà fortement fragilisée





## ***Le contexte***

La Suisse, c'est 41'300 km<sup>2</sup>

**36% de sa surface est disponible pour l'agriculture**

31% est de la forêt

7,5% pour l'habitat et les infrastructures

Le reste est improductif

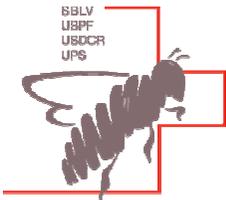
**98%** des exploitations pratiquent une agriculture raisonnée en appliquant les PER

**190'000 ha** dédiés à la biodiversité (= 16%, requis 7%) **3 X le Léman**

**172'090 ha** de surfaces cultivées selon les normes de Bio Suisse (= 16,5%)

+ différents labels agricoles étatiques ou privés (IP Suisse, programmes sans herbicides, sans fongicides, réseaux, mesures personnelles, ...)

***Défi: Nourrir 8,5 mio d'habitants et maintenir au moins la production indigène (env. 1 jour sur 2) avec une durabilité écologique / économique / sociale***

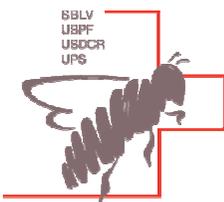


## Replacer les chiffres dans le contexte

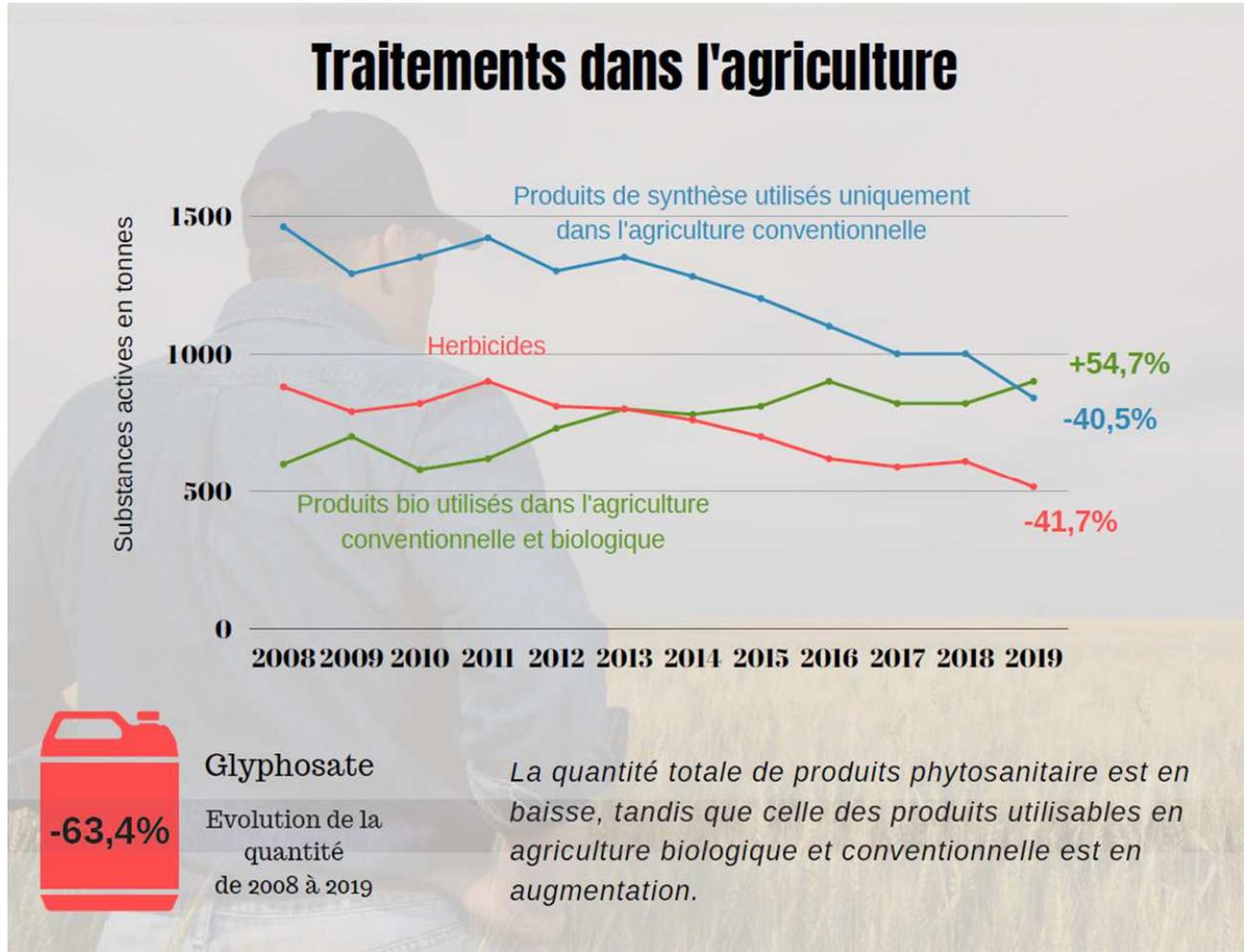
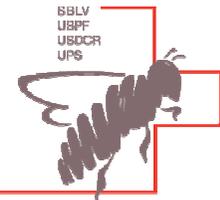


### Néonicotinoïdes:

20 colliers antipuces ou anti tiques pour 1 ha betteraves sucrières

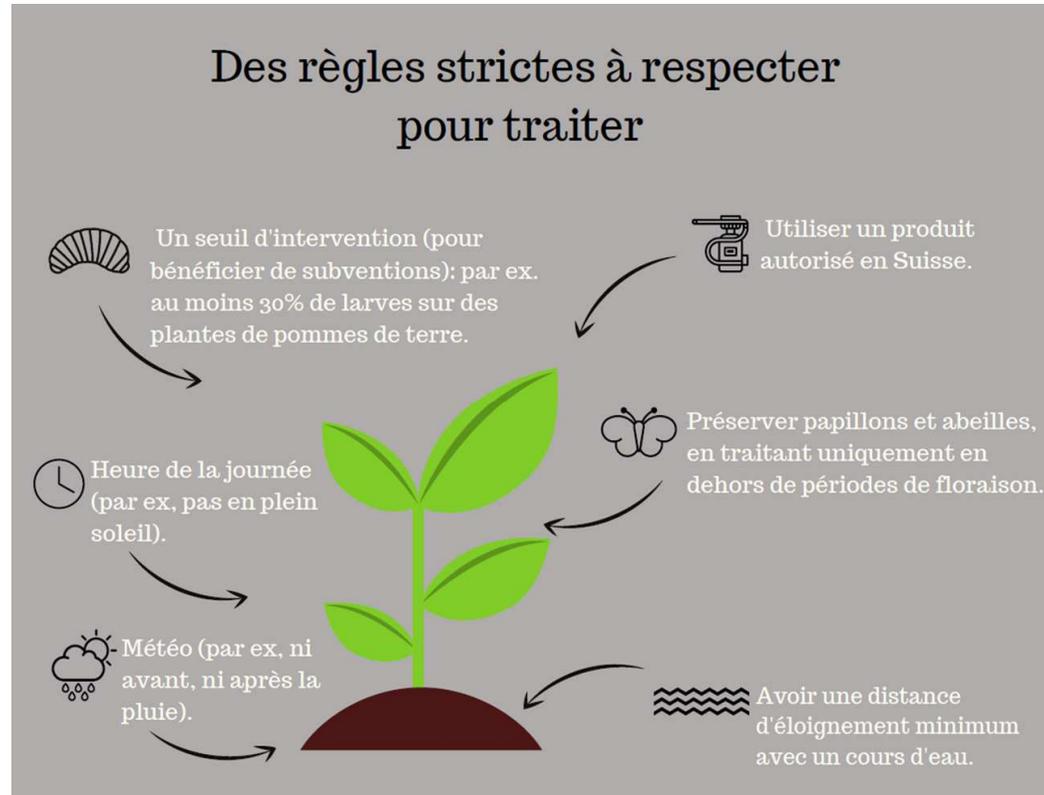


# Les chiffres actuels

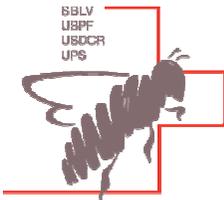


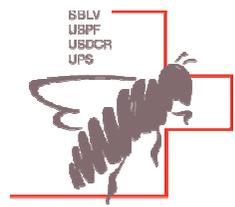


## ***Des conditions d'application strictes et des produits homologués***



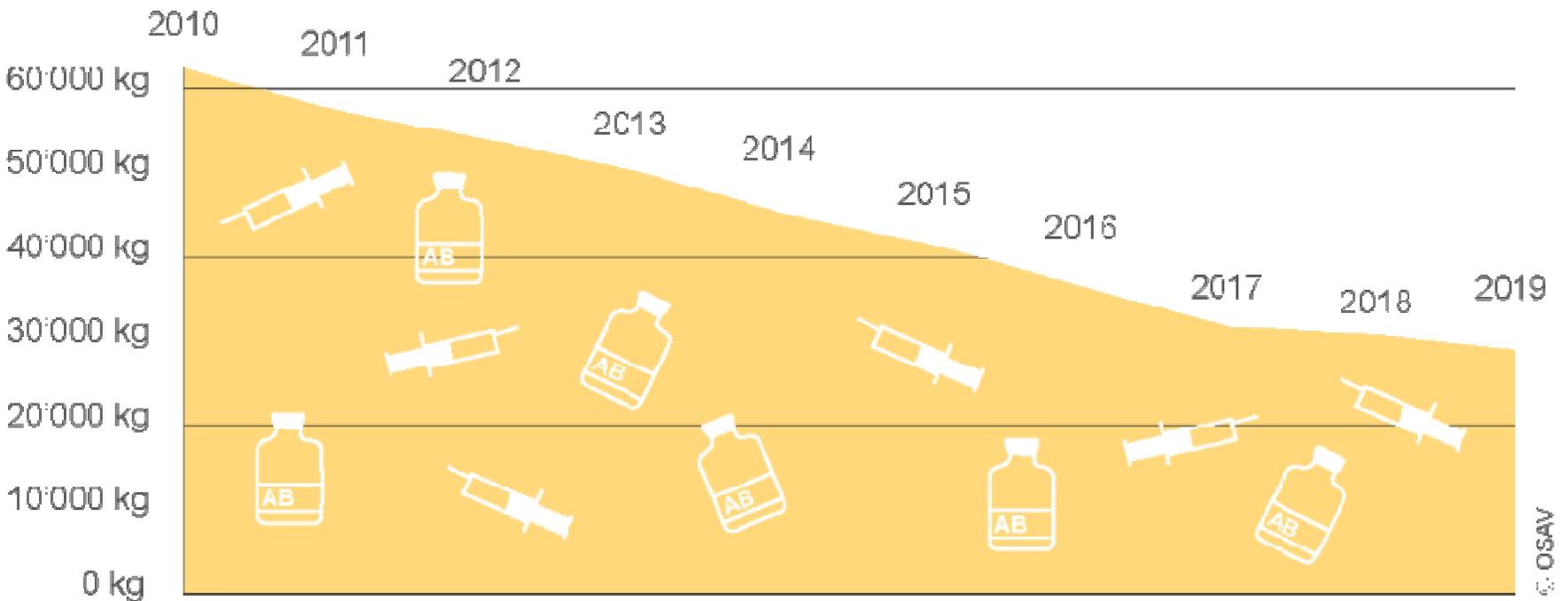
***Une protection des plantes est indispensable.  
Une interdiction des pesticides y c. de synthèse est dangereuse et contre-productive.***





# Médecine vétérinaire

## Baisse de la quantité totale d'antibiotiques vendus en 2019





## ***Le texte des initiatives fait foi***

### **La jurisprudence du tribunal fédéral:**

« *Le texte d'une initiative doit être interprété conformément aux principes d'interprétation reconnus. D'après le Tribunal fédéral, il faut en principe s'appuyer sur le texte de l'initiative et non sur la volonté subjective des auteurs de cette dernière. Le cas échéant, il peut être tenu compte d'une motivation lorsqu'elle s'avère indispensable à la compréhension du texte. La manière dont le texte doit être raisonnablement compris par les électeurs et les destinataires ultérieurs est déterminante pour l'interprétation du texte (ATF 144 I 193, consid. 7.3.1). »*

### **Eau propre:**

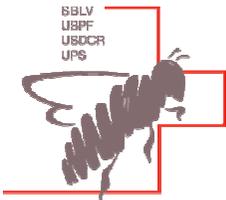
**Notion de pesticides:** d'après les bases juridiques en vigueur, terme générique désignant à la fois les produits phytosanitaires et les biocides.

**Fourrage de l'exploitation:** texte très clair de l'initiative

### **Suisse libre de pesticides de synthèse:**

**Notion de pesticides de synthèse:** Il n'existe pas non plus de définition exhaustive des

pesticides de synthèse pour l'agriculture biologique. Certaines substances qui se trouvent à l'état naturel dans l'environnement et qui sont employées comme pesticides sont obtenues par synthèse





## ***Définition des termes pesticides et pesticides de synthèse***

**Selon OMS, FAO et UE :**

Les **pesticides** =

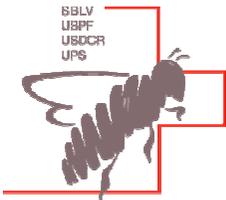
- substances ou associations de substances
- **composées d'ingrédients chimiques ou biologiques**
- destinées à repousser ou à combattre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes
- régulateurs de croissance des plantes
- Peuvent être subdivisés en biocides et produits phytosanitaires.

Les **biocides** =

- Produits destinés à protéger les produits résultants de l'activité humaine ou à protéger la santé humaine ou animale contre les parasites et les agents pathogènes

**Exemples:**

- Désinfectants
- Produits de protection
- Produits de lutte contre les nuisibles





## ***L'agriculture biologique est aussi concernée ?***

L'agriculture bio recourt également à des produits fabriqués par des procédés de synthèse.

### **Exemples:**

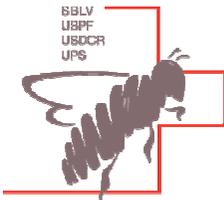
- les sels de cuivre fabriqués par des procédés de synthèse
  - le soufre
  - l'huile de paraffine
- qui sont deux substances de synthèse obtenues à partir de dérivés du pétrole.

Certains produits admis en Bio contiennent des auxiliaires et des adjuvants de synthèse

### **Exemple:**

- Spinosad contre le doryphore dans la pomme de terre

**Des agriculteurs Bio et des entreprises Bio l'ont compris et sont engagés contre les deux initiatives.**





## ***Les délais d'application***

### **Eau propre:**

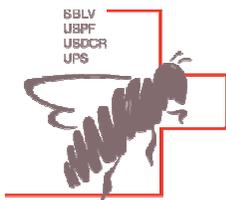
Un délai transitoire **de 8 ans** s'applique à compter de l'acceptation de l'art. 104, al. 1, let. a, 3, let. a, e et g, et 4, par le peuple et les cantons

### **Suisse libre de pesticides de synthèse:**

<sup>1</sup>La législation d'application afférente à l'art. 74 al. 2bis, **entre en vigueur dans les dix ans** à compter de l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.

<sup>2</sup>Le Conseil fédéral **édicte provisoirement les dispositions d'exécution nécessaires** par voie d'ordonnance en veillant à assurer une mise en œuvre progressive de l'art. 74, al. 2

<sup>3</sup>**Tant que l'art. 74, al. 2bis, n'est pas totalement mis en œuvre, le Conseil fédéral ne peut autoriser provisoirement les denrées alimentaires non transformées contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés que si elles sont indispensables pour repousser une menace fondamentale** pour les hommes ou la nature, notamment une pénurie grave ou une menace exceptionnelle pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes.





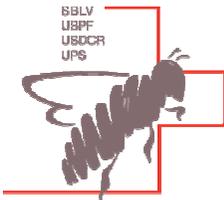
# Agroscope et Université de Bâle : différentes études confirment les effets négatifs de cette initiative

Ces études confirment les risques, en particulier:

- Diminution de la production 20% à 40%
- Impact sur l'environnement
- Risques pour la production Bio et non-Bio

L'observation des cultures ce printemps démontre cet état de fait

- Exemple du colza





## Quelle durabilité ?

Selon la **FAO**:

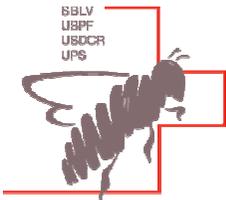
*«le concept de durabilité englobe bien davantage que la simple conservation de la base de ressources naturelles. Pour être durable, l'agriculture doit répondre aux besoins qu'ont les générations actuelles et futures de ses produits et services»*

... tout en assurant l'équilibre entre les 3 aspects qui la composent.

Autrement dit, le but premier de l'agriculture est de nourrir en suffisance et de manière optimale.

Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture *durables*

PRINCIPES ET APPROCHES

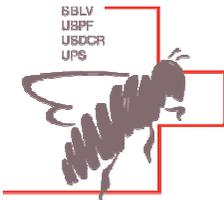




***Le marché du Bio :  
une progression lente  
pour une offre  
qui est déjà disponible***



***La demande dicte l'offre,  
chaque achat est un vote!***



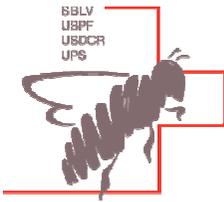


# Des questions?

- [www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)
- Arguments
- Matériel

challandes@landfrauen.ch

# MERCI !



FEMME & HOMME ▾ ALIMENTATION ▾ FORMATION ▾ POLITIQUE AGRICOLE ▾ À NOTRE PROPOS ▾ SERVICE ▾



## Appel des femmes pour une approche réaliste de notre agriculture et de notre alimentation – 2 mai 2021

«Nous, femmes actives dans la société civile et politique, pensons qu'il est grand temps d'amener un peu de réalisme dans la double campagne sur les initiatives concernant les produits phytosanitaires en vue des votations fédérales du 13 juin. Convaincues qu'une approche raisonnable et pragmatique est beaucoup plus adéquate dans ce très important débat de société, nous condamnons fermement les discours manichéens et dogmatiques de tous bords. Les questions environnementales et sanitaires, que nous ne nions pas, sur les effets de notre agriculture ne peuvent trouver de réponse dans une approche simpliste et extrême.»



## 2 x NON: à l'initiative "pour l'eau potable" et "contre les pesticides"

L'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine» demande de priver les exploitations de paiements directs lorsqu'elles utilisent des produits phytosanitaires de synthèse ou naturels, ou qu'elles achètent du fourrage à l'extérieur pour leurs animaux. L'initiative rend plus difficile, voire impossible la production régionale et indigène.

**Les paysannes et les femmes rurales disent NON à cette initiative qui menace l'existence des familles paysannes.**

**Lisez aussi les arguments contre "L'initiative contre les pesticides."**

NEWS DE L'USPF

**Nous paysannes et femmes de l'espace rural, nous nous engageons en faveur d'une discussion constructive**

29.04.2021

Nous paysannes et femmes de l'espace rural, nous nous engageons en faveur d'une discussion constructive. Nous sommes des paysannes et des femmes concernées par l'espace rural et nous avons des opinions variées concernant les deux initiatives soumises au vote le 13 juin 2021. Mais nous avons un objectif commun, celui d'une économie agricole et alimentaire durable! Nous demandons à chacune et à chacun de faire preuve de fairplay dans cette campagne de votation. Pour avancer ensemble, avant et après le 13 juin 2021, vers un avenir durable.

Communiqué de presse de l'USPF du 29.04.2021